

Arrêté N° 2025-PG-019
LISTE D'APTITUDE AU CADRE D'EMPLOIS D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION
INTERNE (sans examen professionnel)
Année 2025

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'arrêté n° 2024-PG-082 du 14 novembre 2024 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2024 pour agent de maîtrise sans examen professionnel au lundi 3 février 2025,

Considérant que cette promotion interne au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que 13 fonctionnaires ont été proposés par leurs employeurs,

Considérant que seuls 11 fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées aux articles 6-1^{er} et 16 des décrets précédents,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 6-1^{er} du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAÎTRISE (sans examen professionnel) au titre de la promotion interne 2025 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	Sexe	COLLECTIVITE EMPLOYEUR
ARNAUD	GAËTAN	H	MAIRIE DE LUCÉ
BOUCHENTIER	CHRISTOPHE	H	AGGLO DU PAYS DE DREUX
BUISSON	ÉRIC	H	MAIRIE DE CLÉVILLIERS
CHABOCHE	LUDOVIC	H	MAIRIE DE LUCÉ
CHALLE	SÉBASTIEN	H	MAIRIE DE NÉRON
CRAMPOND	BENOIT	H	MAIRIE DE SAINVILLE
ISAMBERT	VIRGINIE	F	SIVOS DE CORANCEZ VER-LÈS-CHARTRES
LAMAMIS	JEAN-MARC	H	AGGLO DU PAYS DE DREUX
NASSERALLAH	MOUNIR	H	AGGLO DU PAYS DE DREUX
ROYNEL	ÉRIC	H	CDC DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE
SCHMITZ	ARNAUD	H	AGGLO DU PAYS DE DREUX

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} mars 2025, et vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le 1^{er} mars 2027 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} mars 2028.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du centre de gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Fait à LUISANT, le 25 février 2024

Le Président,



Bertrand MASSOT

La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire

de cet acte, **26 FEV. 2025**

Par un affichage

Par la transmission au contrôle de légalité le

25 FEV. 2025

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un

recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à

compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application

informatique « télérecours citoyens » accessible par le

site internet www.tlrecours.fr.